

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 1902.

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets pour l'exercice 1903.

(Voir les nos 39 et 46, session de 1902-1903, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; HANREZ, Vice-Président ; BOËYÉ, CANTILLION, CAPPELLE, LE CLEF, RAEPSAET et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a déposé, le 16 de ce mois, à la Chambre des Représentants, un Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets des Dépenses ordinaires de l'exercice 1903, savoir :

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour le service de la Dette publique . . . . . fr.	47,845,508 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Dotations . . . . .	1,750,324 »
Au Ministère de la Justice . . . . .	8,882,180 »
Au Ministère des Affaires étrangères . . . . .	1,113,936 »
Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	10,434,128 »
Au Ministère de l'Agriculture . . . . .	4,231,020 »
Au Ministère de l'Industrie et du Travail . . . . .	5,561,500 »
Au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	55,052,616 »
Au Ministère de la Guerre. . . . .	18,418,136 »
Au Ministère de la Guerre, pour la Gendarmerie .	2,864,164 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics.	41,755,660 »

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	758,664 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Recettes et les Dépenses pour ordre . . . . .	570,208,828 »

Le but du Gouvernement, en sollicitant ces crédits, est d'assurer la marche des services publics pendant quatre mois à partir de l'ouverture du prochain exercice.

La Chambre des Représentants a voté ces crédits, à la séance du 20 décembre 1902, par 84 voix contre 22.

Votre Commission des Finances et des Travaux publics a l'honneur de vous proposer, par 6 voix contre 1 et 1 abstention, l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
EDMOND MESENS.

*Le Président,*  
Chevalier DESCAMPS.